

**ANNEXE 1 – Pièce jointe 3 : Modalités de classement des comptes rendus d’entretien professionnels 2019 dans le dossier individuel de l’agent (DIA)**

*En cas de doute ou d’interrogation, s’adresser à la cellule des dossiers administratifs :*

*SG/DRH/G/DAGR/BAAG3*

*([cellule-des-dossiers.bapg.dagr.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cellule-des-dossiers.bapg.dagr.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr))*

<b>CORPS</b>	<b>Classement des comptes rendus d’entretien professionnel</b>		
	<b>À la cellule des dossiers administratifs en administration centrale SG/DRH/G/DAGR/BAAG3</b>	<b>Au service qui assure la tenue de la CAP locale</b>	<b>Observations</b>
<b>Personnels administratifs</b>			
Administrateurs civils	x		
Inspecteurs généraux et Inspecteurs de l'administration du développement durable	x		
Attachés d’administration de l’État	x		
Conseillers techniques du service social	x		
Chargés d’études documentaires	x		
Secrétaires d’administration et de contrôle du développement durable	x		
Assistants de service social	x		
Infirmier(e)s	x		
Adjoints administratifs des administrations de l’État	(1)	x	(1) Pour les adjoints en administration centrale, les comptes rendus doivent être envoyés à la cellule des dossiers administratifs en administration centrale (SG/DRH/G/DAGR/BAAG3)
<b>Personnels techniques</b>			
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts	Comptes rendus à envoyer au <b>centre de gestion des IPEF</b> <b>MAA/SG/SRH/SDCAR/CEIGIPEF</b> <b>78 rue de Varenne</b> <b>75 349 Paris 07 SP</b>		
Architectes urbanistes de l’État	x		
Ingénieurs des travaux publics de l’État	x		
Techniciens supérieurs du développement durable	x		
Techniciens de l’environnement	x		
Adjoints techniques des administrations de l’État	x		
Experts techniques des services techniques	x		
Dessinateurs	x		
Agents techniques de l’environnement	x		

<b>CORPS</b>	<b>Classement des comptes rendus d'entretien professionnel (suite)</b>		
	<b>À la cellule des dossiers administratifs en administration centrale SG/DRH/G/DAGR /BAPG3</b>	<b>Au service qui assure la tenue de la CAP locale</b>	<b>Observations</b>
<b>Personnels maritimes</b>			
Catégories A et A+ des affaires maritimes (inspecteurs des affaires maritimes, officiers de port...)	x		
Officiers de port adjoints	x		
Syndics des gens de mer	x		
<b>Personnels d'exploitation</b>			
Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État	Services à petits effectifs (spécialités voies navigables et ports maritimes)	– routes et bases aériennes, – voies navigables et ports maritimes, – voies navigables de France(VNF)	
<b>Personnels contractuels (PNT)</b>			
Les personnels contractuels RIN	x		
Les personnels contractuels CETE	Agents CETE hors CEREMA	Agents CETE - affectés au CEREMA (dossiers envoyés au CEREMA) - affectés à l'IFSTTAR (dossiers envoyés à l'IFSTTAR)	
Les personnels contractuels SETRA	agents SETRA hors CEREMA	agents SETRA affectés au CEREMA (dossiers envoyés au CEREMA)	
Les personnels contractuels environnement	x		
Les personnels contractuels SNEPC	x		
Les personnels contractuels DAFU	x		
Les personnels contractuels HN68	x		
Les personnels contractuels des lycées professionnels maritimes	x		
Les personnels contractuels sous CDD (ART.4)	x		
Les personnels contractuels sous CDI (ART.4)	x		
Les médecins de prévention	x		
Les fonctionnaires détachés sur contrat	x		
Les personnels contractuels Cabinet	x		
Les personnels contractuels de 3e niveau	x		
Les personnels contractuels RIL		x	
Les personnels contractuels DREIF	x		
Les personnels contractuels BERKANI		x	
Les personnels contractuels 46	x		
Les personnels contractuels sous contrat Sui Generis	x		